

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY,

Excusés : M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 5 mars 2024

Date d'affichage : 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Délib. n°2024-019 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024

Selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

1) Rappel réglementaire

DOB obligatoire depuis loi ATR du 06/02/1992

Le débat doit intervenir au sein du conseil municipal dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

2) Situation financière de la commune : rétrospective 2010-2023

- Inflexion à la hausse des charges courantes
- Stabilisation des recettes de fonctionnement
- Investissements en forte baisse en 2023
- Un endettement qui augmente
- Un autofinancement (CAF) en baisse dans le contexte inflationniste

3) Programme d'investissements 2024

▪ Opérations récurrentes	:	230 000 €
▪ Opérations ponctuelles structurantes	:	<u>1 961 416 €</u>
		2 191 416 €

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 050-200063592-20240314-DELIB2024_019-AU



- Prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2024 (DOB) dont le rapport est annexé à la présente délibération.

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**





Condé-sur-Vire

Territoire en mouvement

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Conseil municipal du 14/03/2024

SOMMAIRE

1- Introduction

2- La situation financière de la commune (rétrospective 2010-2023)

- Inflexion à la hausse des charges courantes
- Stabilisation des recettes de fonctionnement
- Investissements en forte baisse en 2023
- Un endettement qui augmente
- Un autofinancement (CAF) en baisse dans le contexte inflationniste

3- L'analyse financière prospective

- Rappel : définition de la capacité d'autofinancement (épargne)
- PPI 2021-2026 et prospective financière
- Prévisions budgétaires 2024

4- Les budgets annexes

- Budget annexe *Condé Espace*
- Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (la Pommeraie)*
- Budget annexe *Panneaux photovoltaïques*



1- Introduction

Depuis la loi « **Administration Territoriale de la République** » (**ATR**) du **6 février 1992**, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de **3 500 habitants** dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi « **NOTRe** » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le **rapport d'orientations budgétaires (ROB)** n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

Il est à noter que le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une **délibération spécifique**.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes pluriannuels. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

2- La situation financière de la commune (rétrospective 2010-2023)

NB : Les données présentées ci-après proviennent des fiches financières de la DDFIP pour la période 2010-2023. Les moyennes mentionnées correspondent à des communes de taille équivalente à Condé-sur-Vire (3 500 à 5 000 hab.)

➤ Inflexion à la hausse des charges courantes

Avant la crise COVID, les dépenses de fonctionnement étaient en baisse chaque année et avaient atteint en 2021 un plancher à 2 721 K€. Depuis, la tendance s'est totalement inversée. Les dépenses n'ont cessé d'augmenter sous l'effet du contexte inflationniste (énergies, denrées alimentaires, produits de consommation courante...) résultant de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine. Les dépenses ont dépassé en 2023 le seuil symbolique de 3 000 K€.

Le poste des **charges de personnel** suit la même tendance haussière. Le relèvement du point d'indice en 2022 (+ 3,5 %) puis en 2023 (+ 1,5 %) y a fortement contribué. Néanmoins, le coût par habitant de la masse salariale (373 €) reste en-dessous de la moyenne des autres communes.

Du fait de l'emprunt de 1 400 000 € souscrit en 2023 pour financer le PPI, les **charges financières** ont subi l'année dernière une forte hausse (+ 50 %), rompant avec 10 années de baisse continue. Le coût par habitant des intérêts d'emprunt reste encore en-dessous de la moyenne nationale (14 € contre 16 € à l'échelon France).

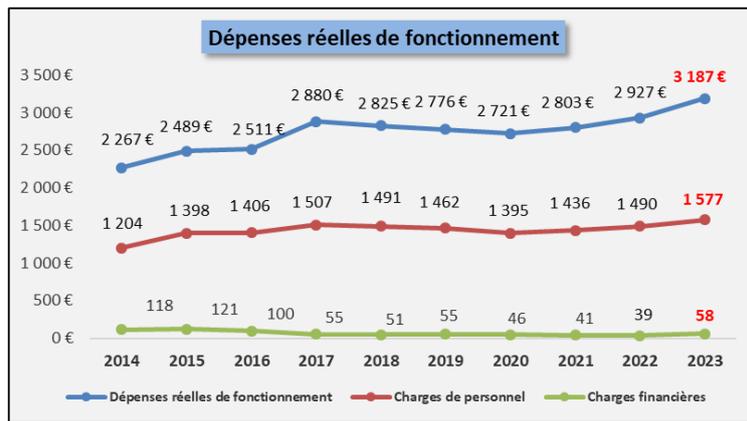
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation 2023/2014
Dépenses réelles de fonctionnement	2 246 €	2 012 €	2 031 €	2 147 €	2 267 €	2 489 €	2 511 €	2 880 €	2 825 €	2 776 €	2 721 €	2 803 €	2 927 €	3 187 €	40,58%
Charges de personnel	1 100	1 088	1 077	1 169	1 204	1 398	1 406	1 507	1 491	1 462	1 395	1 436	1 490	1 577	30,98%
Charges financières	78	90	100	128	118	121	100	55	51	55	46	41	39	58	-50,85%
Subventions ⁽¹⁾	136	68	68	63	43	42	42	80	72	79	68	60	78	80	86,05%

* montants en K€

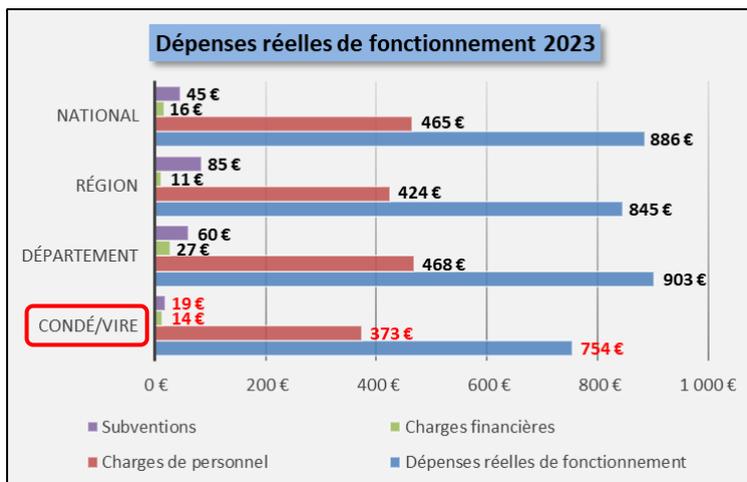
(1) subvention versée au CCAS comprise

	€ par hab.			
	Condé/Vire	département	région	national
Dépenses réelles de fonctionnement	754 €	903 €	845 €	886 €
Charges de personnel	373 €	468 €	424 €	465 €
Charges financières	14 €	27 €	11 €	16 €
Subventions	19 €	60 €	85 €	45 €

* données 2023



* montants en K€



* montants par habitant

➤ Stabilisation des recettes de fonctionnement

L'exercice 2022 avait enregistré un excellent résultat en atteignant près de 4 000 K€ de recettes. Mais, ce résultat était biaisé du fait du reversement exceptionnel d'un reliquat de TVA (270 000 €). L'année 2023 s'inscrit dans cette tendance haussière en enregistrant 3 950 K€ de recettes ce qui constitue un bond considérable (+ 500 K€ en moyenne) par rapport à la décennie précédente (abstraction faite de 2022). Ce bon résultat est cependant à relativiser car il s'explique en partie par la vente de plusieurs actifs immobiliers (ancienne mairie de Mesnil-Raoult et maison du bourg de Troisgots pour 180 000 €). Une autre bonne nouvelle vient de l'augmentation de la DGF qui a fait un bond de plus de 5 % par rapport à 2022. La crainte d'une érosion de la dotation de l'Etat ne se confirme pas, et tant mieux ! Il est vrai que la commune a bénéficié en 2023 de l'actualisation du linéaire de voirie (en forte hausse) qui est prise en compte dans le calcul de la DSR, une des composantes de la DGF.

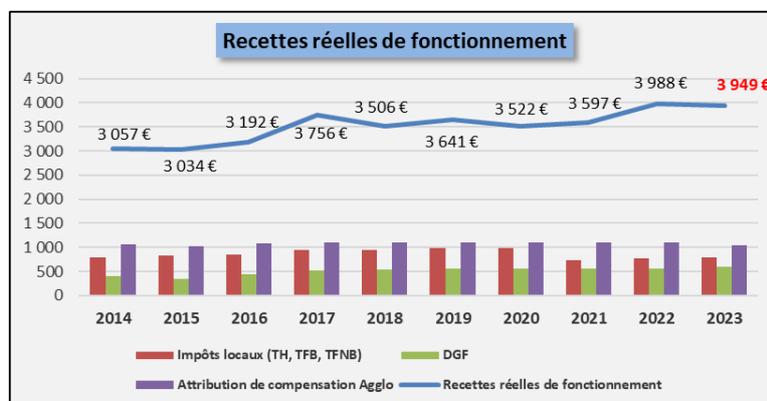
Notons enfin la diminution de l'attribution de compensation (- 43 000 €) suite à la décision de Saint-Lô Agglo de mettre à contribution les communes membres à l'effort de redressement de ses comptes.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation 2023/2014
Recettes réelles de fonctionnement	3 135 €	3 005 €	3 116 €	3 115 €	3 057 €	3 034 €	3 192 €	3 756 €	3 506 €	3 641 €	3 522 €	3 597 €	3 988 €	3 949 €	29,18%
Impôts locaux (TH, TFB, TFNB)	1 598	1 604	1 692	1 680	793	833	842	945	947	976	991	737	780	799	0,76%
DGF	722	712	715	772	408	354	435	520	533	556	558	563	563	593	45,34%
Attribution de compensation Agglo	0	0	0	0	1 057	1 031	1 072	1 103	1 097	1 093	1 093	1 093	1 093	1 050	-0,66%

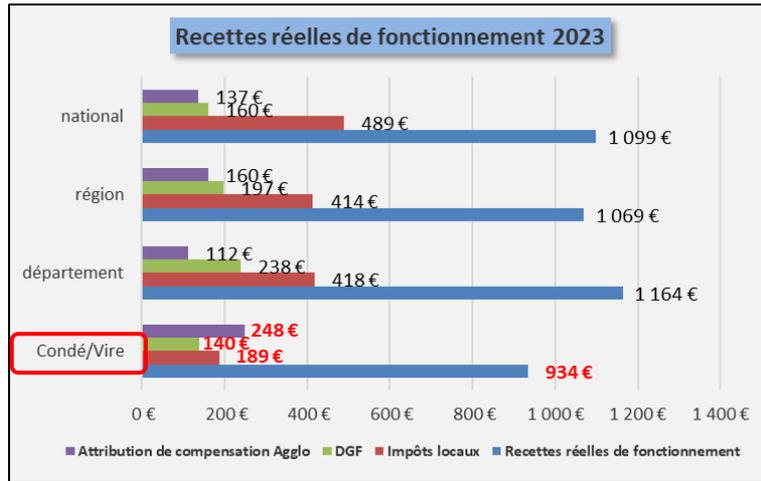
* montants en K€

	€ par hab.			
	Condé/Vire	département	région	national
Recettes réelles de fonctionnement	934 €	1 164 €	1 069 €	1 099 €
Impôts locaux	189 €	418 €	414 €	489 €
DGF	140 €	238 €	197 €	160 €
Attribution de compensation Agglo	248 €	112 €	160 €	137 €

* données 2023



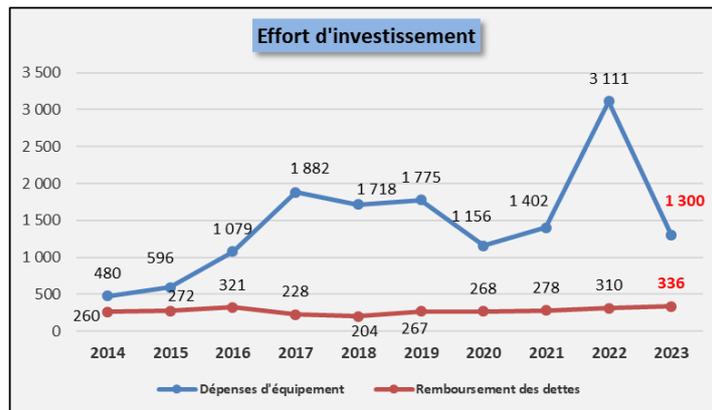
* montants en K€



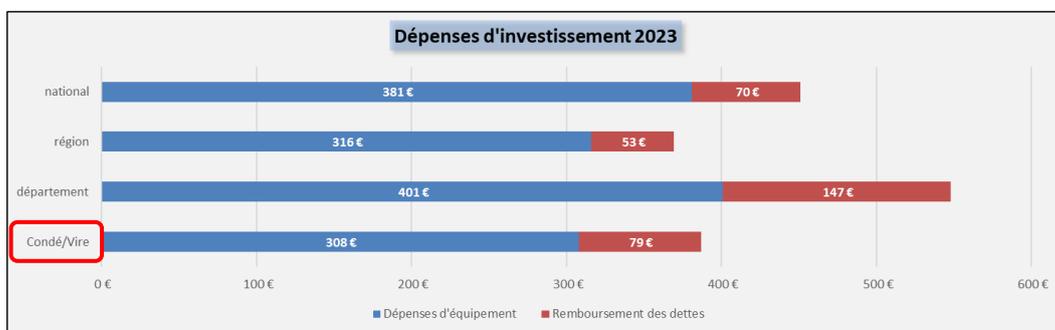
* montants par habitant

Investissements en forte baisse en 2023

Alors que 2022 avait été une année exceptionnelle en dépassant le seuil des 3 000 K€ d'investissements, 2023 est revenu à un rythme normal (1 300 K€). Les futurs exercices (2024-2025-2026) marqueront une forte reprise des dépenses d'équipement avec d'abord la rénovation du cinéma-théâtre (2 400 K€) puis la rénovation énergétique de l'école élémentaire (2 500 K€).



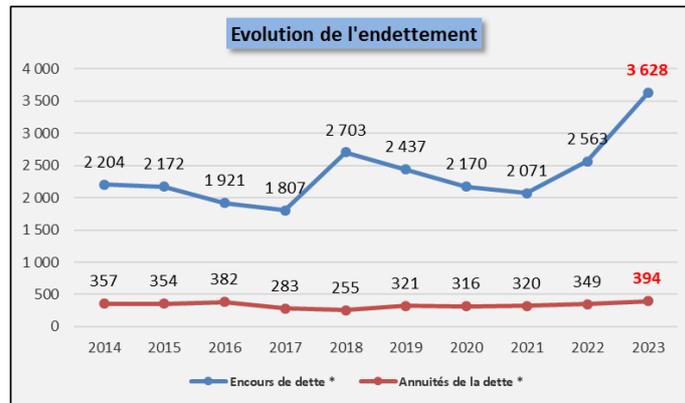
* montants en K€



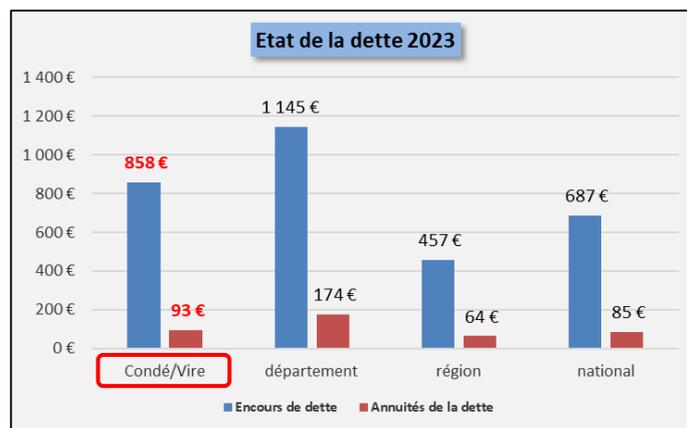
* montants par habitant

➤ Un endettement qui augmente

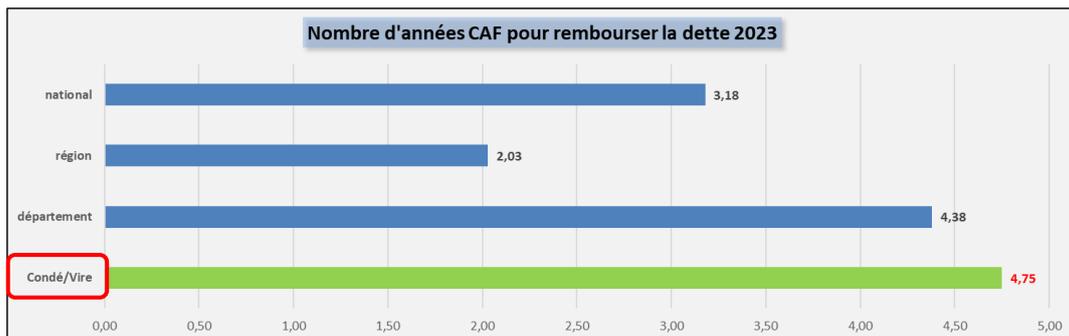
Récemment, la commune a emprunté à deux reprises (800 K€ en 2022 et 1 400 K€ en 2023) afin de soutenir sa politique d'investissements, ce qui a eu pour effet de relever d'une manière significative l'encours de dette qui s'établit désormais à 3 628 K€, et la charge financière annuelle à 394 K€. La capacité de désendettement de la commune en a fortement été impactée (4,75 années de CAF brute contre 3,18 à l'échelon France). Il n'en demeure pas que la commune a eu raison d'emprunter. Aujourd'hui, les collectivités locales subissent de plein fouet un relèvement sans précédent des taux d'intérêt (> 4 %), et même se heurtent à des refus de prêt de la part de banques de plus en plus réticentes. Enfin, dans la trajectoire financière que la commune s'est donnée, le recours à l'emprunt ne sera plus nécessaire pour financer le PPI jusqu'à la fin du mandat en 2026.



* montants en K€

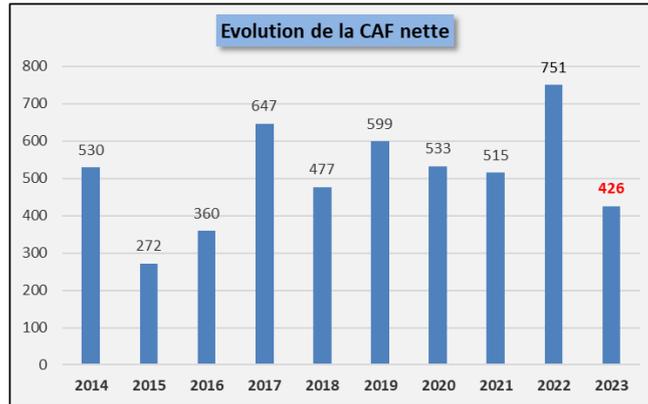


* montants par habitant

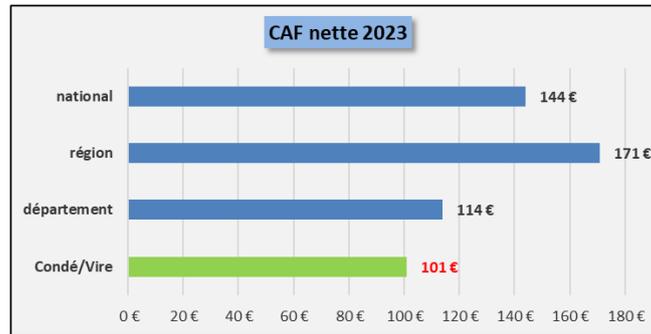


➤ Un autofinancement (CAF) en baisse dans le contexte inflationniste

L'exercice 2022 avait enregistré un bond considérable de CAF nette à 751 K€, mais ce chiffre en trompe-l'œil s'expliquait par le reversement du reliquat de TVA de 270 K€. En 2023, la CAF a chuté à 426 K€ se situant dans la moyenne basse des 10 dernières années. Ce résultat était attendu en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs conjoncturels (taux d'inflation, augmentation du point d'indice des fonctionnaires, baisse de l'attribution de compensation, hausse de la charge d'emprunt...).



* montants en K€



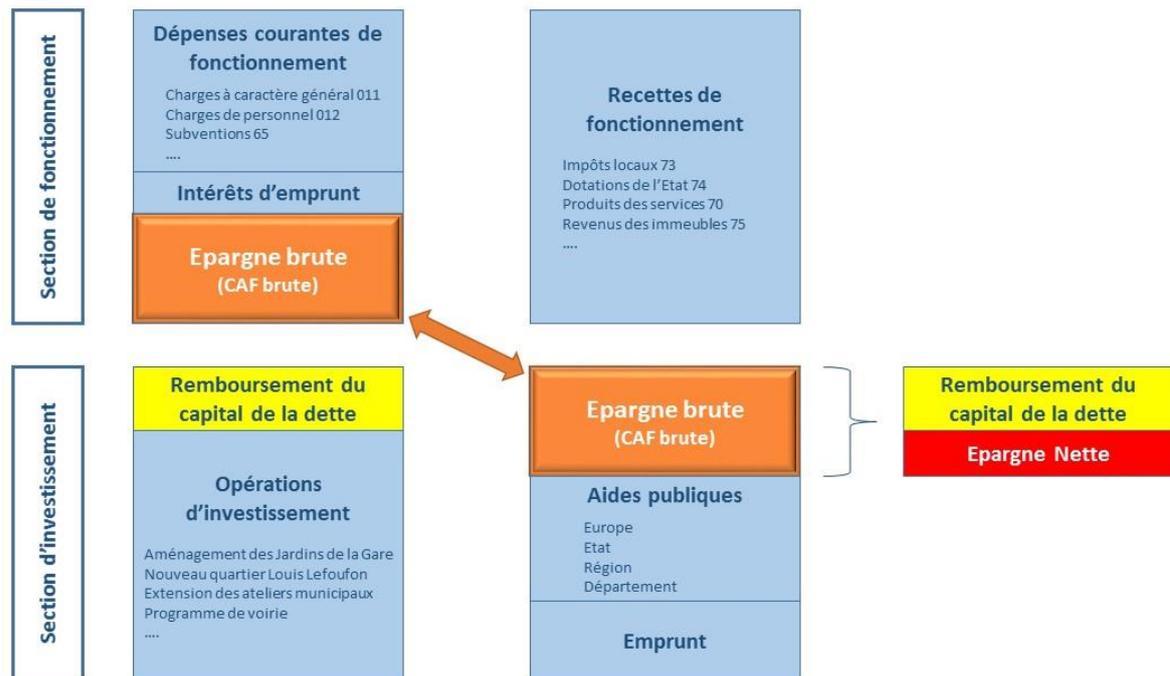
* montants par habitant

3- L'analyse financière prospective

A- Rappel : définition de la capacité d'autofinancement (épargne)

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) mesure l'aptitude de la commune à financer ses projets d'investissement. Elle correspond à l'épargne nette disponible de la commune.

Epargne de gestion	Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts d'emprunt)
Epargne brute (CAF)	Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement (y compris intérêts d'emprunt)
Epargne nette (CAF nette)	CAF – annuité en capital d'emprunt



B- PPI et prospective financière jusqu'en 2026

La prospective est un outil incontournable pour les collectivités locales, spécialement en début de mandat.

L'étude consiste à vérifier la santé financière d'une commune au terme d'une période donnée, à partir d'hypothèses d'évolution et sur la base d'un programme pluriannuel d'investissements (PPI).

Pour rappel, les leviers financiers à la disposition d'une commune pour financer ses dépenses d'investissement sont :

- Autofinancement (épargne nette)
- Prélèvement dans le fonds de roulement (réserve financière)
- Recours à l'emprunt
- Relèvement des taux de fiscalité locale

Aux termes d'une phase de réflexion, la commune a élaboré un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2021-2026. Ce document de planification comprend des **travaux récurrents** d'investissement (voirie, bâtiments, études, mobilier...) mais aussi des **opérations ponctuelles structurantes**.

Le montant des opérations récurrentes est maintenu à 230 000 €.

Parmi les opérations ponctuelles, notons les deux opérations phare du mandat qui vont débiter en 2024 : rénovation du cinéma-théâtre (2 500 K€) et rénovation énergétique de l'école élémentaire (2 400 K€).

Opérations récurrentes		CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	Total TTC 2021-2026
Voirie, éclairage public	Montant des travaux	337 638	548 334	351 157	70 000	100 000	150 000	1 557 129
	FCTVA				11 483	16 404	24 606	52 493
	Subventions				5 833	8 333	12 500	26 667
Bâtiments communaux	Montant des travaux	44 838	15 168	17 307	80 000	80 000	80 000	317 313
	FCTVA				13 123	13 123	13 123	39 370
	Subventions				6 667	6 667	6 667	20 000
Matériels, mobilier, logiciels, études	Montant des travaux	218 972	102 193	224 225	80 000	100 000	100 000	825 390
	FCTVA				13 123	16 404	16 404	45 931
	Subventions				6 667	8 333	8 333	23 333
Sous-total 1		601 448	665 695	592 689	230 000	280 000	330 000	2 699 832
FCTVA					37 729	45 931	54 133	137 794
Subventions					19 167	23 333	27 500	70 000

Opérations ponctuelles		CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	Total TTC 2021-2026
Acquisitions foncières	Montant des travaux	294 410	164 280		26 000			484 690
	FCTVA							
	Subventions							
Fonds de concours Agglo --> gymnase	Montant des travaux		283 815		166 185			450 000
	FCTVA							
	Subventions							
Projet St-Martin (logements jeunes et boutique fermière)	Montant des travaux				90 000			90 000
	FCTVA				14 764			14 764
	Subventions				22 500			22 500
Végétalisation des cimetières	Montant des travaux				90 000			90 000
	FCTVA				14 764			14 764
	Subventions				22 500			22 500
Fonds de concours SDEM50 ---> effacement réseaux rue Raymond Brûlé	Montant des travaux				150 000			150 000
	FCTVA							
	Subventions							
Rue de St-Jean opération n°154	Montant des travaux			127 569	172 431			300 000
	FCTVA				28 286			28 286
	Subventions				28 739			28 739
Transformation du logement de fonction de la Mautelière	Montant des travaux				166 800			166 800
	FCTVA				27 362			27 362
	Subventions				50 040			50 040
Rénovation du cinéma-théâtre opération n°131	Montant des travaux			135 752	1 000 000	1 364 534		2 500 286
	FCTVA				164 040	223 838		387 878
	Subventions				500 000	682 267		1 182 267
Rénovation énergétique de l'école élémentaire	Montant des travaux				100 000	1 150 000	1 150 000	2 400 000
	FCTVA				16 404	188 646	188 646	393 696
	Subventions				50 000	575 000	575 000	1 200 000
Travaux de desserte gymnase	Montant des travaux		13 236	50 535				63 771
	FCTVA							
	Subventions							
Jardins de la Gare + voie douce (passerelle)	Montant des travaux	370 820	815 729	34 632				1 221 181
	FCTVA							
	Subventions							
Réaménagement bourg Troisgots	Montant des travaux	4 402	695 096					699 498
	FCTVA							
	Subventions							
Quartier Louis Lefoulon	Montant des travaux	155 303	56 940					212 243
	FCTVA							
	Subventions							
Parking site de l'ancienne distillerie	Montant des travaux		66 381	40 125				106 506
	FCTVA							
	Subventions							
Local social ateliers municipaux	Montant des travaux		12 598	124 295				136 893
	FCTVA							
	Subventions							
Couverture Condé Espace	Montant des travaux			44 340				44 340
	FCTVA							
	Subventions							
Travaux rue du Focq	Montant des travaux		155 868	198 897				354 765
	FCTVA							
	Subventions							
Rue de la Planquette	Montant des travaux		181 710					181 710
	FCTVA							
	Subventions							
Route du Mesnil-Grimault	Montant des travaux	1 124						1 124
	FCTVA							
	Subventions							
Sous-total 2		826 059	2 445 653	756 145	1 961 416	2 514 534	1 150 000	9 653 807
FCTVA					265 619	412 484	188 646	866 749
Subventions					673 779	1 257 267	575 000	2 506 046

TOTAL GENERAL	1 427 507	3 111 348	1 348 834	2 191 416	2 794 534	1 480 000	12 353 639
FCTVA	216 603	331 981	305 191	303 348	458 415	242 779	1 858 317
Subventions	114 101	684 876	532 329	692 945	1 280 600	602 500	3 907 352

RESTE A CHARGE	1 096 803	2 094 491	511 314	1 195 123	1 055 518	634 721	6 587 970
-----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------	------------------	----------------	------------------

Endettement / CAF brute	2,82	2,45	4,84	5,71	5,33	5,01
Remboursement capital dette / CAF brute	35,24%	29,19%	44,16%	63,13%	65,80%	64,75%

L'étude de prospective financière, ci-dessous, tient compte à la fois du présent PPI et des critères suivants que la commune s'était donnée en début de mandat :

- Aucune augmentation de la fiscalité jusqu'en 2026
- Maintien du fonds de roulement au-dessus du seuil de 500 000 €
- L'endettement de la commune ne doit pas dépasser les limites suivantes :
 - capacité de désendettement < 6 années
 - remboursement du capital de la dette < 50 % de la CAF brute

		PROSPECTIVE					
		CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026	Variation 2022-2026
	Recettes courantes de fonctionnement	3 749 331	3 989 320	3 862 331	3 888 452	3 911 409	4,3%
FISCALITE DIRECTE	TH / TFB / TFB	614 382	665 832	691 799	705 635	719 748	17,1%
	Attribution de compensation Agglo	1 092 786	1 050 376	1 050 376	1 050 376	1 050 376	-3,9%
	FNGIR	165 221	132 580	132 580	132 580	132 580	-19,8%
	Fiscalité directe locale	1 872 389	1 848 788	1 874 755	1 888 591	1 902 704	1,6%
FISCALITE IMMOBILIERE & AUTRES	Taxe additionnelle DMTO (droits de mutation)	156 855	147 659	146 182	144 721	143 273	-8,7%
	Taxe d'électricité (TCFE)	86 785	121 877	121 877	121 877	121 877	40,4%
	Taxe sur les pylônes électriques	18 683	19 600	19 600	19 600	19 600	4,9%
	Droits de place	1 252	1 488	1 488	1 488	1 488	8,8%
	Fiscalité immobilière et autre	263 575	290 624	289 147	287 686	286 238	8,6%
PEREQUATION	FDPTP	65 477	57 585	54 706	51 970	49 372	-24,8%
	FPIC	35 356	35 091	35 000	35 000	35 000	-10%
	Dotations de péréquation	100 833	92 676	89 706	86 970	84 372	-16,3%
DOTATIONS ETAT	DGF	563 053	592 506	598 431	604 415	610 460	8,4%
	> dont DSR	228 103	255 631	255 631	255 631	255 631	12,1%
	DCRTP, FCTVA (sur trav aux d'entretien)	90 760	103 321	103 321	103 321	103 321	8,8%
	Allocations compensatrices TH/TF	343 738	370 520	366 815	363 147	359 515	4,6%
	Dotations de l'Etat	997 551	1 066 347	1 068 567	1 070 883	1 073 296	7,6%
PRODUITS DU DOMAINE	Produits des services	257 934	277 090	282 632	288 284	294 050	14,0%
	Participations et subv entions	21 155	9 608	9 800	13 970	14 249	-32,8%
	Revenus des immeubles (loyers)	196 402	193 356	217 223	221 568	225 999	15,1%
	Produits divers de gestion courante	5 814	170 155	500	500	500	-914%
	Atténuations de charges	33 678	40 676	30 000	30 000	30 000	-10,9%
	Produits des service, participations et revenus des immeubles	514 983	690 885	540 155	554 322	564 798	9,7%
	Dépenses courantes de fonctionnement	2 921 118	3 169 228	3 199 485	3 260 475	3 322 684	13,7%
DEPENSES COURANTES	Charges à caractère général	999 102	1 104 012	1 104 012	1 126 092	1 148 614	15,0%
	Charges de personnel	1 524 016	1 617 428	1 649 777	1 682 772	1 716 428	12,6%
	Subvention CCAS	35 000	35 000	45 000	45 000	45 000	28,8%
	Subvention Condé Espace	90 000	120 000	60 000	60 000	60 000	-33,3%
	Indemnités des élus (charges sociales incluses)	128 978	132 088	134 730	137 424	140 173	8,7%
	Subventions aux associations	42 704	44 064	45 000	45 000	45 000	5,4%
	Divers	101 318	116 634	160 967	164 186	167 470	65,3%
	Autres charges de gestion courante	398 000	447 786	445 696	451 610	457 643	15,0%
	Epargne de gestion (EBF)	828 213	820 094	662 846	627 978	588 724	-28,9%
	Produits financiers	30	0	0	0	0	-100,0%
MOUVEMENTS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	Frais financiers (dette ancienne + nouvelle)	39 151	58 237	80 700	72 690	64 949	65,9%
	Solde financier	-39 121	-58 237	-80 700	-72 690	-64 949	66,0%
	Produits exceptionnels	272 215	0	0	0	0	-100,0%
	Charges exceptionnelles	673	15	500	500	500	-25,7%
	Charges exceptionnelles retraitées	0	0	0	0	0	
	Solde exceptionnel	271 542	-15	-500	-500	-500	-100,2%
	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	4 021 576	3 989 320	3 862 331	3 888 452	3 911 409	-2,7%
	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	2 960 942	3 227 478	3 280 685	3 333 665	3 388 133	14,4%
	CAF brute	1 060 634	761 842	581 646	554 788	523 275	-50,7%
DETTE ANCIENNE	Remboursement en capital de la dette (ancienne)	309 623	336 458	367 179	365 061	338 817	9,4%
DETTE NOUVELLE	Remboursement en capital de la dette (nouvelle)	0	0	0	0	0	
	CAF nette	751 011	425 384	214 467	189 727	184 458	-75,4%
RECETTES INVESTISSEMENT	FCTVA	331 981	305 191	303 348	458 415	242 779	-26,9%
	Taxe d'aménagement	65 212	62 454	50 000	50 000	50 000	-23,3%
	Ressources propres d'investissement	397 193	367 645	353 348	508 415	292 779	-26,3%
	CAF nette corrigée (critère d'équilibre réel)	1 148 204	793 029	567 814	698 142	477 238	-58,4%
	Subventions d'investissement	684 876	532 329	692 945	1 280 600	602 500	-12,0%
	Cessions immobilières	0	179 800	0	0	0	
	Capacité de financement des investissements	1 833 080	1 505 158	1 260 760	1 978 742	1 079 738	-41,1%
DEPENSES INVESTISSEMENT	Dépenses d'investissement (hors dette)	3 111 348	1 348 832	2 191 416	2 794 534	1 480 000	-52,4%
	Opérations récurrentes d'investissement	665 695	546 457	230 000	280 000	330 000	-50,4%
	Opérations ponctuelles	2 445 653	802 375	1 961 416	2 514 534	1 150 000	-53,0%
	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	3 420 971	1 685 290	2 558 595	3 159 595	1 818 817	-46,8%
	Recettes réelles d'investissement (RRI) hors emprunt	1 082 069	1 079 774	1 046 293	1 789 016	895 279	-17,3%
	Recettes réelles d'investissement (RRI)	1 882 069	2 479 774	1 046 293	1 789 016	895 279	-52,4%
	Besoin de financement de l'investissement	1 278 268	-156 326	930 656	815 792	400 262	
EMPRUNTS	Nouveaux emprunts	800 000	1 400 000				
FONDS DE ROULEMENT	Variation du fonds de roulement	-476 029	1 557 472	-930 656	-815 792	-400 262	-15,9%
	Fonds de roulement initial (au 01/01)	1 558 729	1 082 700	2 640 172	1 709 516	893 724	-42,7%
	Fonds de roulement final (au 31/12)	1 082 700	2 640 172	1 709 516	893 724	493 462	-54,4%

Les ratios financiers révélés par l'étude prospective laissent entrevoir, à la fin de la période (2026), une **situation financière globalement saine**. La commune est dans les moyennes nationales sur la plupart des ratios financiers. Notons que seul **le ratio du remboursement du**

capital de la dette par la CAF brute (64,75 % > 50 %) n'est pas totalement conforme aux critères que la commune s'est donnée pour cette prospective.

Condé-sur-Vire	2026	Moyenne nationale
Encours de dette	2 619 K€	2 985 K€
Dette / population	620 €/hab.	730 €/hab.
Délai de désendettement (dette/CAF)	5,01 ans	3,6 ans
Capital dette/CAF	64,75 %	Critère < 50 %
Fonds de roulement (FDR)	493 K€	Critère > 500 K€
Taux d'épargne brut (CAF/recettes réelles de fonctionnement)	13,38 %	18,6 %

C- Prévisions budgétaires 2024

1) Recettes de fonctionnement

Pour les années à venir, le volume des recettes réelles de fonctionnement devrait se stabiliser autour de **3 900 K€/an**. Cette évolution confortable contribuera à maintenir un niveau d'épargne (CAF brut) au-delà de 500 K€/an, ce qui reste honorable pour une commune de la taille de Condé-sur-Vire.

Si certains postes de recettes subiront une érosion progressive au fil des années :

- **Légère dégradation des allocations compensatrices de fiscalité** (TFB et TFNB) versées par l'Etat pour compenser des dégrèvements/exonérations de taxe. Avec l'expérience, ces compensations ne suivent pas le coût de la vie.
- **Diminution progressive des fonds de péréquation horizontale (entre collectivités riches et défavorisées) : FDTP**
- **Baisse de la taxe additionnelle des droits de mutation (DMTO) :** après le record de 2022 liée à l'euphorie des transactions immobilières (près de 156 K€ encaissés par la commune), cette ressource fiscale est attendue en diminution dans les années à venir. Elle est estimée à 146 K€ pour 2024.

D'autres postes auront au contraire une évolution à la hausse :

- **Consolidation de la DGF :** cette dotation d'Etat a enregistré une belle embellie en 2023 (+ 5 %). Pour les années à venir, la commune table prudemment sur une hausse de 2 % par an.
- **Nouvelle augmentation des bases fiscales (taxe foncière) :** L'Etat a décidé de relever de 3,9 % les valeurs locatives pour 2024 (contre 7,1 % en 2023). Ce coefficient de revalorisation est calculé en fonction de l'inflation. Le budget 2024 sera proposé avec une reconduction à l'identique des taux. L'augmentation mécanique des bases d'imposition permettra de générer 26 000 € de recettes complémentaires.
- **Hausse des produits de service :** Les tarifs communaux pour 2024 ont été revalorisés pour tenir compte de l'inflation (+ 4%). Le BP 2024 enregistrera une nouvelle hausse de ces recettes.

- **Hausse des revenus des immeubles** : les loyers 2024 ont été revalorisés à hauteur de 3,5 % suivant l'indice de révision des loyers (IRL). Le BP 2024 tablera sur un surcroît de recettes locatives de l'ordre de 24 000 € par rapport à 2023.

2) Dépenses de fonctionnement

- **Charges de personnel** : après la forte hausse de 2023 liée à la revalorisation du point d'indice (+ 6,5 %) et des carrières décidée par l'Etat (+ 93 000 €, dépassement du seuil de 1 600 K€), le BP 2024 tablera sur une hausse plus mesurée de 2 %.
- **Charges à caractère général** : elles ont considérablement augmenté en 2023 du fait de l'explosion des dépenses énergétiques compensée à la marge par l'amortisseur électricité (+ 70 %). Pour l'exercice 2024, il est escompté une stabilisation de ce poste de dépenses.
- **Subvention au CCAS** : cet établissement qui œuvre au service de la vie quotidienne des habitants ne cesse de prendre de l'ampleur. Suivant son engagement, la commune augmentera sa participation qui s'établira désormais à 45 000 €/an.
- **Subvention à Condé Espace** : l'explosion des coûts énergétiques a obligé la commune à accroître considérablement son soutien financier en 2023 (120 000 €). La baisse des dépenses électriques observée depuis quelques mois et l'instauration d'un tarif « consommation électrique » à partir de 2024 vont permettre de retrouver un niveau de participation raisonnable (60 000 €).
- **Intérêts d'emprunt** : Ils seront en hausse en 2024 du fait de la souscription en 2023 de l'emprunt de 1 400 K€ (3,52 % sur 15 ans Crédit Mutuel) pour financer le PPI d'ici la fin du mandat.

3) Programme d'investissement 2024

Après une baisse des investissements enregistrée en 2023, l'exercice 2024 reprend le rythme soutenu des années précédentes :

- Végétalisation des cimetières (90 K€)
- Projet St-Martin (90 K€)
- Transformation du logement de fonction de La Mautelière (167 K€)
- Rénovation du cinéma-théâtre (2 500 K€ sur 2024-2025)
- Rénovation énergétique de l'école élémentaire (2 400 K€ sur 2024-2026)
- Fonds de concours à l'effacement des réseaux rue Raymond Brûlé (150 K€)
- Acquisition du site des Aulnays (26 K€)

Le programme d'investissement 2024 se décomposera comme suit :

☞ opérations récurrentes	:	230 000 €	
☞ opérations ponctuelles	:	<u>1 961 416 €</u>	
		2 191 416 €	(CA 2023 : 1 348 834 €)

Après déduction du FCTVA et des subventions escomptées, le **reste à charge** de la commune sera de 1 170 K€.

4) Ressources d'investissement

Outre l'autofinancement apporté par la section de fonctionnement, d'autres ressources d'investissement contribuent au financement des dépenses d'équipement. L'ensemble de ces recettes viennent atténuer le besoin de financement de la section d'investissement :

- **FCTVA**
Sous réserve de la réalisation des investissements prévus pour 2024, le montant du fonds de compensation de la TVA à percevoir par la commune, calculé sur la base de 16,404 % du montant TTC des travaux et équipements, devrait s'établir à 319 K€.
- **Subventions d'investissement (DETR, Région, Département...)**
Plus de 500 K€ d'aides publiques ont été obtenues en 2023. Il est attendu un niveau d'aides supérieur en 2024 (701 K€).
- **Fiscalité d'urbanisme (taxe d'aménagement)**
Malgré la réforme du mode de perception de la taxe d'aménagement (TA) entrée en vigueur en 2023, cette recette est demeurée à un haut niveau (62 K€). Ce bon résultat résulte de la forte activité immobilière constatée les années précédentes. Pour 2024, la prudence sera de mise. Il sera inscrit 50 K€ au budget.
- **Emprunt**
Après avoir réalisé un emprunt de 1 400 K€ en 2023 pour financer les investissements programmés d'ici la fin du mandat, la commune n'envisage plus d'emprunts jusqu'en 2026.

4- Les budgets annexes

Budget annexe *Condé Espace*

Ce budget concerne la gestion de la salle de spectacle *Condé Espace*. Après les années noires de 2020 et 2021 (crise COVID) et en dépit de l'explosion des coûts énergétiques, l'horizon s'est nettement améliorée depuis 2022. La reprise de l'activité événementielle et l'introduction d'un tarif électrique décidée pour 2024 permettront de poursuivre sur cet élan. La subvention d'équilibre sera donc nettement revue à la baisse, en passant de 120 000 € à 60 000 € au BP 2024.

Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)*

Budget clôturé en 2023. Le bénéfice de l'opération a été viré dans le budget principal (130 000 € environ).

Budget annexe *Panneaux photovoltaïques*

Le budget retrace les opérations liées au fonctionnement des panneaux photovoltaïques installés en 2010 sur la toiture de la salle des fêtes de Mesnil-Raoult :

en dépenses, remboursement d'emprunt, frais de maintenance et d'assurance et, en recettes, produit de la vente d'électricité à EDF. L'exercice 2023 a enregistré une légère baisse des recettes de revente d'électricité (14 981 € contre 16 342 € en 2022). Pour 2024, le budget tablera sur une rentrée de 16 000 €. Pour mémoire, la commune a décidé en 2023 de reverser au budget principal une partie de l'excédent cumulé (30 000 €), appréciable en période de forte inflation.

